

## **Objectif Télétravail : un service gratuit pour les TPE-PME**

Le ministère du Travail appelle les entreprises à se mobiliser pour retrouver le niveau de télétravail de novembre.

Objectif télétravail est un dispositif destiné aux PME-TPE pour leur apporter des conseils et les accompagner pour organiser le télétravail afin de répondre aux préconisations sanitaires.

"Objectif Télétravail" est une offre de service d'Objectif reprise, un dispositif du ministère du Travail piloté par le réseau ANACT-ARACT et les DIRECCTE.

Ce dispositif apporte des conseils et un accompagnement pour organiser le télétravail, en traitant les points clés suivants :

- Repérer les activités réalisables en télétravail,
- Articuler de façon efficace travail à distance et sur site,
- Organiser et améliorer les pratiques de télétravail,
- Maintenir la cohésion interne et les liens entre les équipes,
- Faciliter l'élaboration d'une charte ou d'un accord

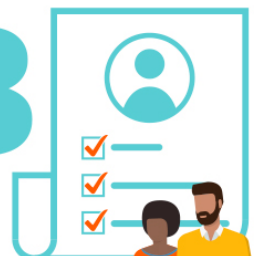


POUR LES SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES ET SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR

**Accédez  
à notre plateforme  
d'aide à la recherche  
d'un emploi  
ou à la reconversion**

**[www.cfdt.fr/services-TPE](http://www.cfdt.fr/services-TPE)**

**JOB**  
**à la carte**



**VOTEZ CFDT !**

**Du 22 mars au 6 avril 2021**

**[WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE](http://WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE)**

Liens utiles

[Objectif Télétravail : un service gratuit pour les TPE-PME](#)

[Formulaire de contact](#)